



TARIFICATION DES COTISATIONS SAISON 2020-2021

Le montant de la cotisation pour la saison 2020 – 2021 reste inchangé, il comprend :

- Une veste de survêtement et des chaussettes pour tous les licenciés (sauf section baby-foot),
- 20 € de billets de tombola que l'adhérent a la possibilité de conserver ou de vendre pour son compte.

Le paiement par carte au moment de la demande de licence, doit être privilégié.

Le montant de la cotisation est exigé en totalité, au moment de la demande, avec possibilité si paiement par chèque, de fractionner sur deux ou trois mois à compter de la date de demande (pas de fractionnement pour paiement en espèces).

La validation de la licence ainsi que l'obtention de l'équipement ne pourront intervenir qu'après paiement de la totalité de la cotisation.

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	MONTANT COTISATION
SECTION BABY-FOOT	2016 à 2017	NON FIXEE
ECOLE DE FOOT GARCONS - U 06 à U 13	2008 à 2015	110 €
ECOLE DE FOOT FEMININES - U 06 à U 13	2008 à 2015	110 €
EQUIPES JEUNES GARCONS - U 14 à U 19	2002 à 2007	110 €
EQUIPES JEUNES FEMININES - U 14 à U 19	2002 à 2007	110 €
FEMININES – U 20 - SENIORS	Nées entre 1986 et 2001	130 €
U 20/SENIORS / VETERANS/FOOT LOISIRS	Nés avant 2001	130 €
DIRIGEANTS (es)		130 €
EDUCATEURS		50 €
EDUCATEURS 1 ^{ère} SAISON		Gratuit